

Corde - Directives générales

1. Directives pour les formations corde

Les directives élaborées par le groupe de travail Activités de corde établissent les exigences à remplir pour pratiquer des activités de corde dans le cadre d'installations fixes et définies. Ces directives régissent la formation des guides travaillant à titre principal ou annexe dans des entreprises certifiées.

Les termes opérateur de parc aventure, chef opérateur de parc aventure et spécialiste corde sont équivalents dans les présentes directives. Ils décrivent l'activité de guide, d'instructeur, d'opérateur et animateur de visites, de cours, d'excursions et d'activités dans le domaine des installations fixes d'escalade et de corde.

Les formations se subdivisent en :

- Opérateur de parc aventure
- Chef opérateur de parc aventure
- Spécialiste corde

Le terme „Guide“ englobe les personnes bénéficiant des formations précitées.

Les termes tels que responsable, animateur, organisateur, guide, etc. utilisés dans les présentes directives s'adressent à toutes les personnes, indépendamment de leur sexe.

2. But des directives

Les présentes directives fixent les exigences à remplir pour exécuter des excursions ou des activités organisées dans un cadre commercial. Elles régissent les conditions à remplir et le cadre pour exercer l'activité de guide ainsi que la formation à suivre et les compétences à acquérir pour cela. Elles établissent la conduite à adopter avec le matériel, la nature et les installations.

Les directives permettent ainsi aux clients non formés d'exercer eux aussi des activités de corde en bénéficiant d'un équipement correct et d'un encadrement professionnel avec une sécurité maximale.

3. Désignation des installations fixes

Sont considérés comme installations fixes: les parcours aventure en forêt (accrobranche), les parcs aventure, les dispositifs de cordes mobiles tels que tyrolienne ou murs d'escalade mobiles, les points de rappel avec ancrage fixe (un longueur de corde), les via ferrata avec escalades courtes (pas plus de 30 mètres, sous la limite de la forêt, échelle de difficulté K2 CAS), parcours aventure sportifs avec installations top-rope fixes, halles d'escalade et autres qui ont été construits dans le respect des directives en vigueur et qui sont régulièrement contrôlés par des institutions indépendantes. Les possibilités de se retirer et de faire marche-arrière doivent être aisées et garanties dans toutes les situations. Les accès passent par voies entretenues et faciles.

4. Droits et obligations

Spécialiste corde

Une fois la formation terminée et l'examen réussi, les participants au module « Spécialiste corde » sont capables d'encadrer, pour le compte d'une entreprise certifiée, des clients de manière autonome sur les installations suivantes :

- parcs aventure sportifs et halles d'escalade avec installations top-rope fixes jusqu'à 30 mètres de hauteur environ (pas de parcours présentant plusieurs longueurs de corde)
- parcours de tyrolienne avec escalade, ponts de cordes, points de descente en rappel
- parcours d'escalade simples jusqu'à 30 mètres de hauteur (échelle de difficulté K2 CAS)
- dispositifs de cordes mobiles (tyrolienne, murs d'escalade mobiles, p. ex.)
- points de descente en rappel avec ancrages fixes (une longueur de corde)
- ponts de cordes mobiles (pont himalayen)

Le concept de sécurité de l'entreprise / l'organisateur détermine la taille du groupe en fonction des domaines et des circonstances.

Les spécialistes corde qui accompagnent des clients ou groupes individuels doivent avoir réussi le module „Trip leader SOA“.

Matières abordées par le cours :

- Connaissances théoriques et pratiques du matériel (bon fonctionnement / maniement de l'équipement de sécurité)
- Maniements de cordes tels que : techniques d'assurage, rappels, prolongation de cordes, systèmes de poulie
- Aménager des relais, ancrages, poser des pitons, connaissance du matériel
- Pratique et encadrement de clients dans des parcours aventure, halles d'escalade, via ferrata, parcours, points de rappel, ponts de cordes
- Techniques de sauvetage et premiers secours sur le terrain
- Météorologie
- Droits et obligations des clients et des guides

Exigences que doit satisfaire l'entreprise :

L'entreprise concernée doit contrôler l'ensemble des parcours et installations et disposer de personnel spécialement formé sur ses installations. La formation des guides et la surveillance des installations incombent à un guide de montagne. Les installations ne doivent se trouver ni dans une zone de haute altitude, ni sur des glaciers.

Opérateur de parc aventure

L'„opérateur de parc aventure“ est capable d'instruire, de surveiller et d'évacuer les clients des parcs aventure de manière autonome. Il travaille sous la supervision directe ou indirecte d'un chef opérateur de parc aventure. Il lui incombe d'effectuer des contrôles quotidiens des parcours et du matériel.

Matières abordées par le cours :

- Connaissances théoriques et pratiques du matériel (bon fonctionnement / maniement de l'équipement de sécurité)
- Technique d'assurage dans les parcs aventure
- Formation/instruction/équipement des clients

- Pratique et encadrement de clients dans les parcs aventure
- Techniques de sauvetage et plans d'urgence dans les parcs aventure
- Bases légales
- Communication et manière de procéder en cas de comportement erroné des clients
- Météorologie
- Droits et obligations des clients et des guides

Chef opérateur de parc aventure

Le „chef opérateur de parc aventure“ est capable d'instruire, de surveiller et d'évacuer les clients des parcs aventure de manière autonome. Il peut ouvrir seul le parc aventure, diriger les opérateurs de parc aventure et leur assigner leurs tâches. Il est responsable du déroulement de la journée, de la surveillance des installations et de la coordination des procédures organisationnelles.

Matières abordées dans le cours :

- Connaissances théoriques et pratiques du matériel (bon fonctionnement / maniement de l'équipement de sécurité)
- Technique d'assurage dans les parcs aventure
- Formation/instruction/équipement des clients
- Pratique et encadrement de clients dans les parcs aventure
- Techniques de sauvetage et plans d'urgence dans les parcs aventure
- Bases légales
- Communication et manière de procéder en cas de comportement erroné des clients
- Météorologie
- Droits et obligations des clients et des guides
- Technique d'assurage étendue dans les parcs aventure
- Formation/instruction des clients
- Pratique approfondie et encadrement de clients dans les parcs aventure
- Techniques de sauvetage étendues dans les parcs aventure
- Organisation d'un sauvetage difficile
- Petites réparation des installations
- Normes

Les chefs opérateurs de parc aventure qui assument la responsabilité journalière doivent avoir réussi le module „Trip leader SOA“.

(Exigences pour les exploitants de parcs aventure :

voir dossier exigences parcs aventure.pdf).

5. Exigences d'autorisation pour les guides :

Spécialiste corde :

- 18 ans révolus
- CPR (valable 2 ans)

- Attestation de sauveteur
- Bonne condition physique
- Compréhension méthodique
- Expérience et connaissances du maniement de la corde et de l'escalade, au moins jusqu'au niveau de difficulté 5c
- Module opérateur de parc aventure SOA réussi

Equivalences reconnues :

- Les personnes titulaires d'attestations équivalentes (diplômes étrangers, p. ex.) peuvent obtenir l'attestation en Suisse sous réserve de conditions définies.

Opérateur de parc aventure :

- 18 ans révolus
- CPR (valable 2 ans)
- Attestation de sauveteur
- Bonne condition physique
- Compréhension méthodique
- Connaissance du maniement de la corde

Equivalences reconnues :

Les personnes titulaires d'attestations équivalentes (diplômes étrangers, p. ex.) peuvent obtenir l'attestation en Suisse sous réserve de conditions définies.

Chef opérateur de parc aventure :

- 18 ans révolus
- CPR (valable 2 ans)
- Attestation de sauveteur
- Bonne condition physique
- Compréhension méthodique
- Expérience et connaissances approfondies du maniement de la corde
- Formation d'opérateur de parc aventure SOA réussie

Equivalences reconnues :

Les personnes titulaires d'attestations équivalentes (diplômes étrangers, p. ex.) peuvent obtenir l'attestation en Suisse sous réserve de conditions définies.

6. Formations continues :

Les guides doivent régulièrement suivre des cours de formation et de perfectionnement concernant les installations et les dispositifs ainsi que leurs secteurs d'activité. Ces cours peuvent être suivis au sein de l'entreprise ou auprès de prestataires externes.

7. Exigences à satisfaire par les participants

Les activités de corde impliquent que les clients soient en bonne santé. Il est recommandé aux personnes présentant des problèmes de santé de consulter leur médecin ou de renoncer aux activités de corde. De plus, il est nécessaire de bénéficier d'une bonne condition générale et d'un pas assuré dans les terrains hors-piste. L'organisateur est en droit d'exiger une confirmation écrite et signée que le client remplit les conditions.

Les clients doivent avoir souscrit une assurance-accidents.

Les participants à des parcours d'activités corde doivent respecter les instructions de l'organisateur et des guides.

Après instruction sur les risques possibles du parcours, le participant est en droit de se retirer du contrat conclu avec l'organisateur. Une fois le parcours entamé, une interruption n'est possible qu'en tenant compte des conditions données et des autres membres du groupe.

8. Dispositif de sécurité

1. Chaque guide doit connaître et appliquer le dispositif de sécurité édicté par l'entreprise concernée pour ses installations et dispositifs.
2. En cas de difficultés concernant les clients ou l'environnement, chaque guide est en droit d'interrompre le parcours ou d'y mettre fin, ou de fermer l'installation.
3. Chaque guide est muni d'une trousse de premier secours et d'un téléphone mobile, ainsi que de tout le matériel de sauvetage et d'évacuation requis.
4. Le guide responsable décide s'il faut faire appel à une aide extérieure (hélicoptère de sauvetage, médecin, hôpital, police). Il tiendra compte en cela des désirs légitimes de la personne accidentée.
5. Lors d'un accident, il faut aviser l'organisateur aussi rapidement que possible après avoir initié et assuré les mesures de sauvetage. Si besoin est, l'organisateur avertit la direction de la SOA concernant la gestion des médias.
6. En cas d'accident grave, le guide ou l'organisateur doit immédiatement avvertir la police.

9. Nature et environnement

1. Les organisateurs et les guides respectent la nature et l'environnement et collaborent avec des organismes qui œuvrent à leur protection. Ils veilleront notamment à des accès et sorties respectueux de la nature, à adopter un comportement respectueux durant les excursions ainsi qu'avec les institutions, les offices et les associations concernés.
2. La bonne organisation et les mesures organisationnelles ciblées des organisateurs et des guides favorisent le respect de la nature et de l'environnement par les clients.
3. Les consignes et les interdictions concernant les propriétés privées, les saisons, etc. doivent être strictement respectés.

10. Adaptation des directives

Le groupe professionnel corde SOA a adapté les directives de 2004 pour la saison 2016.

Les présentes directives s'adressent aux prestataires spécialisés et commerciaux, mais particulièrement aux organisations-membres de la SOA. Elles remplacent toutes les directives précédentes ainsi que les accords ou conventions écrits ou oraux externes ou internes à la SOA les concernant.

La SOA vérifie et, le cas échéant, adapte périodiquement les présentes directives.

Annexe 1: Structure de la formation responsable corde (résumé des directives de formation)

Désignation : fonction	Conditions d'admission	Contenus	Durée
Spécialiste corde	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans révolus - CPR (valable 2 ans) - Attestation de sauveteur - Bonne condition physique - Compréhension méthodique - Expérience et connaissances du maniement de la corde et de l'escalade, au moins jusqu'au niveau de difficulté 5c - Module opérateur de parc aventure réussi 	<ul style="list-style-type: none"> - Parcs aventure sportifs et halles d'escalade avec dispositifs top-rope fixes jusqu'à 30 mètres de hauteur environ (pas de parcours avec plusieurs longueurs de cordes) - Parcours de tyrolienne avec escalade, ponts de cordes, points de descente en rappel - Parcours d'escalade simples jusqu'à 30 mètres de hauteur (échelle de difficulté K2 CAS) - Dispositifs de cordes mobiles (tyrolienne, murs d'escalade mobiles, p. ex.) - Points de descente en rappel avec ancrages fixes (une longueur de corde) - Ponts de cordes mobiles (pont himalayen) 	3 jours, examen compris
Opérateur de parc aventure	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans révolus - CPR (valable 2 ans) - Attestation de sauveteur - Bonne condition physique - Compréhension méthodique - Connaissances du maniement de la corde 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances théoriques et pratiques du matériel (bon fonctionnement / maniement de l'équipement de sécurité) - Technique d'assurance dans les parcs aventure - Formation/instruction/équipement des clients - Pratique et encadrement de clients dans les parcs aventure - Techniques de sauvetage et plans d'urgence dans les parcs aventure - Bases légales - Communication et manière de procéder en cas de comportement erroné des clients - Météorologie - Droits et obligations des clients et des guides 	3 jours, examen compris
Chef opérateur de parc aventure	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans révolus - CPR (valable 2 ans) - Attestation de sauveteur - Bonne condition physique - Compréhension méthodique - Connaissances du maniement de la corde - Module opérateur de parc aventure SOA réussi - Module Trip leader SOA réussi 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances théoriques et pratiques du matériel (bon fonctionnement / maniement de l'équipement de sécurité) - Technique d'assurance dans les parcs aventure - Formation/instruction/équipement des clients - Pratique et encadrement de clients dans les parcs aventure - Techniques de sauvetage et plans d'urgence dans les parcs aventure - Bases légales 	2 jours, examen compris

		<ul style="list-style-type: none"> - Communication et manière de procéder en cas de comportement erroné des clients - Météorologie - Droits et obligations des clients et des guides - Technique d'assurage étendue dans les parcs aventure - Formation/instruction des clients - Pratique approfondie et encadrement de clients dans les parcs aventure - Techniques de sauvetage étendues dans les parcs aventure - Organisation d'un sauvetage difficile - Petites réparation des installations - Normes 	
--	--	---	--

Durée des cours et pondération des modules de formation

La durée totale du cours spécialiste corde est d'au moins 3 jours ouvrables, subdivisés comme suit :

- 2 journées de formation en technique de corde/escalade, nœuds et applications corde spécifiques telles que construction de ponts en corde, descente en rappel, installation de **Geländeseile**, escalade, sauvetage, connaissance du matériel.
- ½ journée de visite de différentes installations en appliquant et en approfondissant les thèmes précités ainsi que formation dans le domaine de l'animation/didactique.
- ½ journée d'examen.

La durée totale du cours opérateur de parc aventure est d'au moins 3 jours ouvrables, subdivisés comme suit :

- 2 journées de formation en technique de corde/escalade, nœuds et applications corde spécifiques, gestion des clients.
- ½ journée de visite de différentes installations en appliquant et en approfondissant les thèmes précités ainsi que formation dans le domaine animation/didactique.
- ½ journée d'examen.

La durée totale du cours chef opérateur de parc aventure est d'au moins 2 jours ouvrables, subdivisés comme suit :

- 1 journée de formation en technique de corde/escalade, de technique de guide, formations continues internes, nœuds et applications corde spécifiques.
- ½ journée de visite de différentes installations en appliquant et en approfondissant les thèmes précités ainsi que formation dans le domaine animation/didactique.
- ½ journée d'examen.

Notation et exigences pour la réussite des cours

Des notes d'évaluation de l'expérience sont attribuées (généralement par 2 formateurs) pour toutes les matières précitées. La moyenne de ces notes doit être suffisante pour permettre l'admission à l'examen final. Dans le cas contraire, le participant devra refaire tout le cours.

L'examen final comporte trois parties : un examen pratique de technique corde/escalade, un autre de connaissance du matériel et un examen théorique. Le participant doit obtenir un résultat suffisant pour chacun des examens pour réussir le cours. Les parties insuffisantes pourront être repassées dans le cadre d'un nouveau cours.

Annexe 2a: Directives cours de guide spécialiste corde			
Conditions d'admission		Les conditions d'admission sont remplies ou des attestations/formations équivalentes sont démontrées	
Objectif du cours		En qualité de responsable de parcours et d'infrastructures, le spécialiste corde doit disposer des connaissances et des capacités pour encadrer en toute sécurité les clients aux installations et durant les excursions.	
Matière	Objectifs de la formation	Contenus	Evaluation
Technique corde et escalade			
Nœuds	<ul style="list-style-type: none"> - pouvoir utiliser les nœuds de base de manière ciblée et efficace - connaître d'autres nœuds spécifiques à l'escalade et pouvoir les utiliser correctement 	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer et utiliser dans différentes situations et circonstances 	Installations intégrées au parcours d'examen
Descente en rappel	<ul style="list-style-type: none"> - installer des systèmes de descente en rappel en fonction des circonstances et les utiliser de manière autonome dans des situations simples 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des systèmes de descente en rappel dans des ancrages existants - descente en rappel active et passive 	Sujet de l'examen final
Diff. techniques de corde	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les différentes techniques importantes pour les installations 	<ul style="list-style-type: none"> - Garde-corps de cordes pour la construction de ponts - Maniement tyrolienne - Poulies simples - Prolongations de cordes simples 	Contrôle de connaissances
Escalade	<ul style="list-style-type: none"> - Prises d'escalade standards maîtrisées - grimper en toute sécurité vers des relais et les installer 	<ul style="list-style-type: none"> - Escalade jusqu'au degré de difficulté 5c - Pratique directe dans le cadre de la formation, parfois en situation difficile 	Pratique

	<ul style="list-style-type: none"> - apprentissage des techniques d'assurage courantes et familiarisation avec le matériel - leçons méthodologiques avec matériel auxiliaire (corde, mousqueton) 		
Manœuvres de sauvetage	<ul style="list-style-type: none"> - être capable de réagir de manière autonome quelle que soit la situation et de guider un client ou de le faire descendre en rappel en toute sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Sauvetage depuis le haut - Grimper à la corde 	Pratique
Connaissance du matériel	<ul style="list-style-type: none"> - connaître le montage et l'entretien du matériel et savoir l'utiliser correctement - connaître les contrôles de bon fonctionnement préconisés par le fabricant - savoir évaluer l'état du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - Montage, utilisation, transport, protection, matériaux utilisés pour la fabrication, entretien et marquage de cordes, cordes statiques, mousquetons, casques, sangles, ancrages et dispositifs d'assurage - Effets des forces 	Sujet de l'examen écrit
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> - disposer d'un équipement adéquat et être capable de l'utiliser et de l'entretenir correctement 	-EPI	Contrôles continus pendant le cours et sujet d'examen
Généralités			
Premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> - connaître notamment les types d'accidents et d'incidents spécifiques ainsi que la façon de les gérer 	<ul style="list-style-type: none"> - premiers secours dans des conditions difficiles - mesures à prendre pour le groupe 	Sujet de l'examen écrit
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les facteurs environnementaux qui influencent les conditions sur le terrain et agir en conséquence 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les bases de la météorologie et les sources d'information, observer l'évolution du temps 	Sujet de l'examen écrit
Droit	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les droits et obligations 	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les droits et obligations du canton, de la Confédération et de 	Sujet de l'examen écrit

		la SOA	
Encadrement / Didactique			
Préparation de parcours	- se familiariser avec les facteurs et les mesures importants pour réussir la planification d'un parcours	- se familiariser avec les concepts de sécurité (exemple concret d'une entreprise SiA)	Pratique quotidienne
Gestion de la sécurité	- aspects et mesures pour une mise en œuvre optimale du concept sécuritaire	- se familiariser avec les concepts de sécurité (exemple concret d'une entreprise SiA)	Pratique quotidienne
Didactique professionnelle	- comme l'exige la fonction, être capable d'encadrer les clients de manière professionnelle et correcte selon la situation	- information des clients - comportement vis-à-vis des clients - brefs exercices d'initiation pour les clients	Sujet de l'examen écrit

Annexe 2b : Directives pour le cours de guide opérateur de parc aventure			
Conditions d'admission		Les conditions d'admission sont remplies ou des attestations/formations équivalentes sont démontrées	
Objectif du cours		En qualité de guide, l'opérateur de parc aventure doit être capable d'accueillir, d'encadrer et d'instruire les clients dans un parc aventure certifié	
Matière	Objectifs de la formation	Contenus	Evaluation
Technique corde et matériel			
Nœuds / Dispositifs d'assurage	<ul style="list-style-type: none"> - pouvoir utiliser les nœuds de base et les dispositifs d'assurage de manière ciblée et efficace - connaître d'autres nœuds spécifiques à l'escalade et pouvoir les utiliser correctement 	<ul style="list-style-type: none"> - exercer et utiliser sur des plates-formes dans différentes circonstances et situations 	Plates-formes ou obstacles intégrés au parcours d'examen
Techniques de descente en rappel et d'escalade	<ul style="list-style-type: none"> - installer des systèmes de descente en rappel en fonction des circonstances et les utiliser de manière autonome dans des situations simples 	<ul style="list-style-type: none"> - installer des systèmes de descente en rappel dans des ancrages existants - descente en rappel active et passive - escalade avec corde 	Sujet de l'examen final
Diff. techniques de corde	<ul style="list-style-type: none"> - évacuation avec deux cordes - évacuation avec une corde 	<ul style="list-style-type: none"> - évacuation depuis une plate-forme - évacuation depuis un obstacle - auto-sauvetage avec poulie simple - prolongations de corde simples 	Contrôle des connaissances
Manœuvres de sauvetage	<ul style="list-style-type: none"> - être capable de réagir de manière autonome et de guider un client ou le faire descendre en rappel en toute sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - sauvetage depuis le haut - grimper à la corde - accès par échelle (simple et sécurisé) 	Pratique
Connaissance du matériel	<ul style="list-style-type: none"> - connaître et faire correctement l'entretien du matériel - connaître les contrôles de bon 	<ul style="list-style-type: none"> - montage, utilisation, transport, protection, matériaux utilisés pour la fabrication, entretien et marquage de cordes, cordes statiques, mousquetons, casques, sangles, ancrages et dispositifs d'assurage 	Sujet de l'examen écrit

	fonctionnement préconisés par le fabricant - évaluer correctement l'état du matériel	- effets des forces	
Equipement	- disposer d'un équipement adéquat et être capable de l'utiliser et de l'entretenir correctement	- EPI	Contrôles continus pendant le cours et sujet d'examen
Généralités			
Premiers secours	- connaître notamment les types d'incidents et d'accidents spécifiques ainsi que la façon de les gérer	- premiers secours dans des conditions difficiles - Mesures à prendre pour le groupe	Sujet de l'examen écrit
Environnement	- connaître les facteurs environnementaux qui influencent les conditions sur le terrain et agir en conséquence	- connaître les bases de la météorologie et les sources d'information, observer l'évolution du temps	Sujet de l'examen écrit
Droit	- connaître les droits et obligations	- connaître les droits et obligations du canton, de la Confédération et de la SOA	Sujet de l'examen écrit
Encadrement / didactique			
Instruction des clients	- connaître et appliquer des cas concrets d'instructions	- se familiariser avec les concepts de sécurité (exemple concret d'une entreprise SiA) et les appliquer	Pratique quotidienne
Gestion de la sécurité	- aspects et mesures pour une mise en œuvre optimale du concept sécuritaire	- se familiariser avec les concepts de sécurité (exemple concret d'une entreprise SiA) et les appliquer	Pratique quotidienne
Didactique professionnelle	- comme l'exige la fonction, être capable d'encadrer les clients de manière professionnelle et correcte selon la situation	- information des clients - comportement vis-à-vis des clients - brefs exercices d'initiation pour les clients	Sujet de l'examen écrit

Annexe 2c : directives pour le cours de guide chef opérateur de parc aventure

Conditions d'admission	Les conditions d'admission sont remplies ou des attestations/formations équivalentes sont démontrées		
Objectif du cours	En qualité de guide, le chef opérateur doit être capable d'accueillir, d'encadrer et d'instruire les clients d'un parc aventure certifié. De plus, il contribue au contrôle des installations et des procédures, et supervise les opérateurs du parc aventure. Selon le concept de sécurité en vigueur, il peut directement ou indirectement assumer le rôle de responsable du jour. Il peut également être chargé des formations et du perfectionnement à l'interne		
Matière	Objectifs de la formation	Contenus	Evaluation
Technique corde et matériel			
Nœuds / dispositifs d'assurage	<ul style="list-style-type: none"> - pouvoir utiliser les nœuds de base et les dispositifs d'assurage de manière ciblée et efficace et ainsi être à même d'assurer les formations et perfectionnements à l'interne - connaître d'autres nœuds spécifiques à l'escalade et pouvoir les utiliser correctement 	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer et utiliser sur des plates-formes dans différentes circonstances et situations - Préparer et assurer des exercices et des formations à l'interne 	Plates-formes ou obstacles intégrés au parcours d'examen
Techniques de descente en rappel et d'escalade	<ul style="list-style-type: none"> - installer des systèmes de descente en rappel en fonction des circonstances et les utiliser de manière autonome dans des situations simples 	<ul style="list-style-type: none"> - installer des systèmes de descente en rappel dans des ancrages existants - descente en rappel active et passive - escalade avec corde 	Sujet de l'examen final
Diff. techniques de corde	<ul style="list-style-type: none"> - évacuation avec deux cordes - évacuation avec une corde 	<ul style="list-style-type: none"> - évacuation depuis une plate-forme - évacuation depuis un obstacle - auto-sauvetage avec poulie simple - prolongations de cordes simples 	Contrôle des connaissances
Manœuvres de sauvetage	<ul style="list-style-type: none"> - être capable de réagir de manière autonome dans des situations exceptionnelles et de guider un client ou le faire descendre en rappel en toute sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - sauvetage depuis le haut - grimper à la corde - accès par échelle (simple et sécurisé) 	Pratique

Connaissance du matériel	<ul style="list-style-type: none"> - connaître et faire correctement l'entretien du matériel - connaître les contrôles de fonctionnement préconisés par le fabricant - évaluer correctement l'état du matériel - effectuer des réparations simples sur les infrastructures selon les normes et les instructions du fabricant 	<ul style="list-style-type: none"> - montage, utilisation, transport, protection, matériaux utilisés pour la fabrication, entretien et marquage de cordes, cordes statiques, mousquetons, casques, sangles, ancrages et dispositifs d'assurage - effets des forces (tests) 	Sujet de l'examen écrit
Equipement	- disposer d'un équipement adéquat et être capable de l'utiliser et de l'entretenir correctement	-EPI	Contrôles continus pendant le cours et sujet d'examen
Généralités			
Premiers secours	- connaître notamment les types d'incidents et d'accidents spécifiques ainsi que la façon de les gérer	<ul style="list-style-type: none"> - premiers secours dans des conditions difficiles - mesures à prendre pour le groupe 	Sujet de l'examen écrit
Environnement	- connaître les facteurs environnementaux qui influencent les conditions sur le terrain et agir en conséquence	- connaître les bases de la météorologie et les sources d'information, observer l'évolution du temps	Sujet de l'examen écrit
Droit	- connaître les droits et obligations	- connaître les droits et obligations du canton, de la Confédération et de la SOA	Sujet de l'examen écrit
Encadrement / Didactique			
Instruction des guides	- Connaître et appliquer des cas concrets dans le cadre d'instructions	- se familiariser avec les concepts de sécurité (exemple concret d'une entreprise SiA) et les appliquer	Pratique quotidienne
Gestion de la sécurité	- aspects et mesures pour une mise en œuvre optimale du concept sécuritaire	- se familiariser avec les concepts de sécurité (exemple concret d'une entreprise SiA) et les appliquer	Pratique quotidienne

Didactique professionnelle	- comme l'exige la fonction, être capable d'encadrer les clients de manière professionnelle et correcte selon la situation	- information des clients - comportement vis-à-vis des clients - brefs exercices d'initiation pour les clients	Sujet de l'examen écrit
----------------------------	--	--	-------------------------